

Election du conseil d'administration de l'APF

Faites
entendre
votre voix

Vous êtes
adhérent
à l'APF

Votez

entre le 15 mai et le 20 juin 2014
pour élire 12 administrateurs

Appel à
participer



Du 15 mai au 20 juin 2014, 25 000 adhérents sont appelés à élire 12 administrateurs de l'APF. Le vote se fait par correspondance, ainsi mi mai, un bulletin de vote est adressé personnellement à chaque adhérent.

Pour voter, vous devez être adhérent depuis au moins le 20 juin 2013 et être à jour de cotisation.

Par ce vote, 12 administrateurs seront élus jusqu'en 2020, ils rejoindront 12 autres administrateurs élus en 2011 jusqu'en 2017, pour former le conseil d'administration.

Les administrateurs contribuent à la définition et à la mise en œuvre des orientations politiques de l'APF, dans le cadre du projet associatif « *Bouger les lignes, pour une société inclusive !* ». Chaque administrateur œuvre ainsi à la participation sociale des personnes en situation de handicap et de leur famille. Ils participent également aux orientations budgétaires et financières de l'APF.

